

# EQUILANDES 2018

30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018

## REGLEMENT D ORGANISATION

EQUILANDES 2018 est un rassemblement de cavaliers organisé par le Comité départemental de tourisme équestre des landes avec le soutien des Cavaliers de la vallée du Gabas.

Dans l'esprit Equilandes, la possibilité est donnée aux participants de se rendre à cheval au point de rendez-vous dès le vendredi, leur prise en charge par l'organisation ne débutant toutefois qu'à leur arrivée au point de rendez-vous.

La manifestation principale consiste en une boucle équestre balisée, organisée le Samedi 30 juin au départ de Samadet, une soirée conviviale et un plus petit circuit culturel à « la carte » le dimanche.

Le samedi matin après un petit déjeuner gourmand, les cavaliers seront prêts à partir sur les circuits balisés.

La manifestation ne comporte pas de classement ; les participants sont tenus de se conformer au Code de la route et aux usages cavaliers habituels alliant bonnes manières, mesure et courtoisie.

La responsabilité de l'organisateur est engagée dès lors que le participant a été admis sur le lieu de rendez-vous. L'organisateur a souscrit à cet effet une assurance en responsabilité civile.

Les participants mineurs non encadrés par un enseignant ou un accompagnateur de tourisme équestre devront être munis d'une autorisation parentale de participation aux journées EQUILANDES 2018.

La manifestation étant financée par le CDTE des landes, les participants sont tenus d'être titulaires d'une licence FFE.

Cependant, les non licenciés pourront être acceptés dans la mesure où ils fournissent une attestation d'assurance les couvrant pour la pratique de l'équitation. Celle-ci devra être valide sous peine de refus d'inscription.

Ils auront la possibilité de souscrire une licence vacances valable 1 mois pour la modique somme de 8 euros.

Il faudra impérativement prévoir, lors de l'inscription, la fourniture de l'attestation d'assurance ou la licence vacances.

Les chevaux doivent être identifiés, munis d'un transpondeur et à jour de leurs vaccinations, ce que l'organisateur se réserve le droit de vérifier à l'entrée sur le site. Il est recommandé de prévoir le carnet de santé de son cheval ainsi que la RC le concernant afin de pouvoir les présenter.

L'organisation mettra à disposition l'espace nécessaire à l'accueil des vans et des chevaux, ainsi que des points d'eau et du foin. Le bivouac est organisé aux alentours du centre de Samadet.

Les chevaux devront être soit à l'attache, soit en paddock d'une surface de 9m x 9 m par cheval (il faudra apporter son matériel de clôture).

Pour les chevaux entiers, merci de nouer un ruban blanc à la queue. Pour les chevaux botteurs, merci de nouer un ruban rouge à la queue.

Le port du casque est vivement conseillé et obligatoire pour les mineurs. Les participants souhaitant s'en dispenser le font sous leur propre responsabilité.

Nos amis les chiens, acceptés, ne devront en aucun cas être en liberté sur le site ou le circuit. La responsabilité du propriétaire du chien pourra être engagée dès lors que celui-ci laisse divaguer son compagnon.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des accidents, blessures, détériorations des effets, pertes ou vols.

Les inscriptions ne pourront être validées qu'à réception du dossier complet et accompagnés du montant de votre participation totale par chèque à l'ordre **du :**

**CDTE DES LANDES**

288 rue du Lavoir

40090 BOUGUE

Tel : 05 58 06 09 70

En cas d'abandon en cours de parcours ou de non présence, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès au site et la participation à Equilandes aux participants ne remplissant pas les conditions précitées et à demander le départ de tous participants qui perturberaient le bon déroulement de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images photos ou vidéos sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Toute personne inscrite au rallye devra se conformer au présent règlement.

Les dossiers d'inscription incomplets seront retournés à l'expéditeur, de même que ceux arrivant après la date limite du 16 juin 2018.